

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Lycees-des-annonces-tres-attendues-mais-encore-insuffisantes>



école & société

Lycée : des annonces très attendues mais encore insuffisantes

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 6 novembre 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministre a annoncé aux personnels le 5 novembre dans la soirée plusieurs mesures d'adaptation du fonctionnement des lycées et du bac GT à la situation sanitaire marquée par une circulation très active du virus et la mise en place d'un confinement assoupli.

Soulignons tout d'abord que le ministre s'est adressé aux personnels des lycées avant de communiquer dans les médias et c'est bien en consultant leur messagerie professionnelle qu'ils ont pris connaissance des décisions prises par le ministre plutôt qu'en écoutant les chaînes d'info en continu. Un signe de respect qu'on ne peut qu'apprécier.

La possibilité vraiment reconnue aux lycées de mettre en place un accueil alterné garantissant au moins 50 % des enseignements en présentiel aux lycéens est une bonne nouvelle. De nombreux établissements ne pouvant pas mettre en oeuvre le protocole sanitaire s'étaient vu refuser leur plan de continuité pédagogique par les autorités académiques. Les équipes auront peu de temps pour s'organiser. Une fois encore, la décision n'est pas anticipée et donc pas préparée et tout devra se régler dans l'urgence. Pour le SE-Unsa, cette mesure devrait être étendue aux collèges qui sont dans l'impossibilité de mettre en oeuvre le protocole renforcé.

Le ministre s'est exprimé très vite après la réunion du Comité de suivi de la réforme du bac et du lycée GT du 4 novembre au cours de laquelle nous avons fait plusieurs demandes d'adaptation ([lire notre article](#)) pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les apprentissages des lycéens. Il a retenu notre proposition de supprimer l'ensemble des évaluations communes afin de lever la pression évaluative et gagner du temps pour les apprentissages. Les 40 % de contrôle continu ne seront donc fondés que sur une seule modalité, les bulletins trimestriels, à l'exception de la note d'E3C1 déjà obtenue en janvier/février 2020.

En revanche, il a choisi de maintenir les épreuves de spécialité (EDS) en mars mais avec des sujets adaptés (choix entre plusieurs sujets ou plusieurs exercices) qui ne devraient porter que sur les « éléments prépondérants » des programmes. Nous avons revendiqué le report des EDS en fin d'année scolaire sur les programmes limitatifs. L'Inspection générale travaille actuellement sur le repérage des « éléments prépondérants ». Quand ceux-ci seront-ils connus ? Les éléments retenus pourront-ils tous être traités avant mars alors que les lycéens vont être très nombreux à connaître un enseignement alterné ? Si la situation sanitaire ne s'améliore pas significativement pour une reprise dans des conditions ordinaires à la rentrée de janvier, nous demandons que cette décision soit revue, avec deux scénarios possibles : le report en juin ou le recours au contrôle continu.

Le ministre a rappelé son attachement à un baccalauréat exigeant et équitable. C'est pourquoi nous pensons que le ministre aurait dû annoncer que le recours au contrôle continu pour le baccalauréat est une éventualité sérieuse pour tous les enseignements et en tirer des conséquences en matière d'accompagnement des enseignants (ressources diverses et formations).

Le SE-Unsa demande maintenant au ministre d'ouvrir au plus vite le chantier de l'adaptation des examens dans la voie professionnelle, impactés à la fois par la situation dans les lycées et dans les entreprises, ainsi qu'une communication à destination des personnels concernant la tenue et le suivi des PFMP qui ne sont pour l'instant mentionnés que dans la Faq.

>> Lire aussi notre article : ecoleetsociete.se-uns.org/Epreuves-de-specialite-le-ministre-persiste-et-signe